



UFR Arts, Lettres, Communication



Livret de l'étudiant

Master MEEF Arts Plastiques

2017 - 2018

TABLE DES MATIERES

Coordonnées principales du département	page 3
Equipe pédagogique	page 3
Informations à noter	page 4
Sigles divers	page 5
Règles relatives à la Scolarité (modalités de contrôle, examens)	page 6
Master MEEF / spécialité : Arts plastiques	page 9
MEEF 1	
Semestre 7	page 10
Semestre 8	page 14
MEEF 2	
Semestre 9	page 18
Semestre 10	page 19

N.B. : Les informations figurant dans cette brochure peuvent être soumises à des modifications de détail dans le courant de l'année universitaire.

**Consultez régulièrement les panneaux d'affichage
et l'ENT pour vous tenir informé(e).**

COORDONNEES PRINCIPALES DU DEPARTEMENT

Directeur du département :

Bruno ELISABETH, bâtiment B, bureau B 118, 02.99.14.12.18
ivan.toulouse@univ-rennes2.fr

Secrétariat

Paula VIDAL, bâtiment B, bureau B 117, 02.99.14.15.11
secretariat-artsplastiques@univ-rennes2.fr

Scolarité

Aline-Marie WAUTERS, bâtiment B, bureau B 141, 02.99.14.15.82
scolarite-meef-alc@univ-rennes2.fr

RESPONSABLES PEDAGOGIQUES

Université Rennes 2 :

Didier Favreau, bureau M 207, didier.favreau@univ-rennes2.fr
Séverine Cauchy, bureau M 208, severine.cauchy@univ-rennes2.fr
Muriel Taragano, bureau M 211, muriel.taragano@univ-rennes2.fr

ESPE Rennes :

MEEF1 : Pascal BERTRAND, pascal.bertrand@espe-bretagne.fr
MEEF2 : Philippe HARNOIS, philippe.harnois@espe-bretagne.fr

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Université Rennes 2

Marie Boivent
Pascale Borrel
Séverine Cauchy
Bertrand Clavez
Patricia Dilhuit
Didier Favreau
Jacques Guillemer
Marion Holfeldt
Thierry Lefort

Patrick Le Goff
Denis Orhant
Antoinette Parrau
Céline Roux
André Scherb
Muriel Taragano
Nicolas Thély
Ivan Toulouse

ESPE Rennes

Fabrice Anzemberg
Pascal Bertrand
Laurent Fierdehaiche
Philippe Harnois
Marie Rousseau

OÙ TROUVER UNE INFORMATION ?

En direct : ACCUEIL DES ETUDIANTS

Bureau B 120, Bâtiment B

ouvert du lundi au jeudi de 14h à 17h

et le vendredi de 13h30 à 16h30

02.99.14.15.39

Sur le site de l'université : <http://www.univ-rennes2.fr>

Accès aux informations générales

(ex : fonctions et coordonnées des différents services, **dans le domaine "Scolarité"** : dates de rentrée, calendrier universitaire, modalités de contrôle des connaissances, **calendrier des examens terminaux écrits**, modalités de transfert départ)

Documents téléchargeables sur la page de l'UFR : <http://www.univ-rennes2.fr/ufr-alc>

Sur l'E.N.T (Environnement Numérique de Travail) :

<http://ent.univ-rennes2.fr>

Accès aux informations vous concernant
via internet (avec votre compte sésame UR2)

(ex : emplois du temps, résultats d'examens, permanences et absences des enseignants, coordonnées du département, votre dossier administratif ...)

Sur le site de l'ESPE: <http://www.espe-bretagne.fr>

Accès aux informations générales

Les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

sont accessibles sur le site de l'université

(rubrique "Scolarité, Examens")

SIGLES

CM : Cours magistral, groupe allant jusqu'à 200 étudiants.

TD : Travaux dirigés, groupes ne dépassant pas 40 étudiants.

TP : Travaux pratiques, groupes ne dépassant pas 20 étudiants.

UE : Unité d'Enseignement, généralement formée de plusieurs cours. Elle doit être obtenue dans son ensemble.

UFR : Unité de Formation et de Recherche.

UFR ALC : Unité de Formation et de Recherche en Arts, Lettres et Communication. Elle regroupe six départements : Musique, Arts plastiques, Arts du spectacle, Histoire de l'art, Lettres, Communication.

ECTS : *European Credits Transfer System*

Le système de points ECTS développé par l'Union européenne a pour but de faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'études des différents pays européens. Un semestre validé en France vaut 30 ECTS.

MODALITES DE CONTROLE

Les modalités de contrôle des connaissances définissent la nature et la durée des épreuves pour chaque enseignement et chaque session d'examens (1^{re} session : semestre 1 (Décembre-Janvier) et semestre 2 (Avril-Mai) ; 2^e session : Juin pour les deux semestres).

Les modalités de contrôle des connaissances sont consultables sur le site de l'université - rubriques "scolarité", puis "examens".

Les modalités des enseignements de langues sont également affichées au Centre de Langues - UFR Langues,

Certaines des modalités de contrôle continu sont laissées à l'appréciation de l'enseignant (par exemple, un écrit sur table ou un dossier) : celui-ci vous communiquera son choix en cours de semestre.

Notez que les modalités de contrôle des connaissances peuvent être différentes entre les deux sessions d'examens : n'oubliez pas de les consulter !

Réglementation du contrôle des connaissances

Les différents types d'épreuves

Le contrôle des connaissances se compose :

- du contrôle continu (une ou plusieurs épreuves par matière) ;
- des examens terminaux (une épreuve par matière).

Le contrôle continu donne lieu selon les cas à des épreuves écrites sur table (organisées par l'enseignant, qui en aura affiché la date, dans le cadre habituel d'une de ses séances de cours) ou à des exposés, des dossiers, des examens pratiques ou des oraux. La participation à ces épreuves est obligatoire pour les étudiants assidus.

Les étudiants ayant demandé et obtenu une dispense d'assiduité ne sont pas concernés par le contrôle continu et doivent se présenter aux épreuves d'examens terminaux correspondantes prévues par les modalités de contrôle des connaissances.

Les épreuves des examens terminaux de la première session se déroulent en Décembre-Janvier pour le premier semestre et en Avril-Mai pour le second semestre.

2^e session d'examens et report des notes

En cas d'ajournement à la session initiale (session 1), l'étudiant bénéficie d'une session de rattrapage (session 2).

Aucune épreuve n'est à repasser en 2^e session au sein d'un semestre acquis ou des UE acquises.

Par contre, **dans un semestre non acquis, doivent être repassées TOUTES les épreuves prévues par les modalités de contrôle des connaissances pour les enseignements des UE ayant un résultat négatif ou défaillant.**

Attention : toute épreuve non obtenue et non compensée doit être repassée en session 2. La note de la session 2 remplace toujours celle de la session 1, même si elle est inférieure à cette dernière.

Aucune note inférieure à 10/20 ne peut être reportée en 2^e session.

Voir aussi le document "comment lire votre relevé de notes" au dos du relevé de notes (également disponible sur la page de l'UFR ALC -<http://www.univ-rennes2.fr/ufr-alc>- rubrique "Scolarité").

Les notes supérieures ou égales à 10/20 ne sont conservées que de la 1^{re} à la 2^e session : **aucune note ne peut faire l'objet d'un report d'une année sur l'autre.** Si l'unité d'enseignement n'est pas obtenue à l'issue de la 2^e session, l'étudiant souhaitant compléter ultérieurement son diplôme doit repasser la totalité des épreuves de cette unité d'enseignement.

Principes généraux appliqués aux parcours de Master MEEF en 2017-2018

- La validation d'une année de Master MEEF nécessite d'avoir la moyenne à chacun des deux semestres : les semestres, en 1^{ère} et 2^e année, ne sont pas compensables entre eux.
- Le M1 MEEF ne peut être obtenu qu'à la condition que le stage ait été réalisé.
- Le diplôme de Master MEEF ne peut être obtenu qu'à la condition que l'UE Langue soit validée et que le mémoire de M2 ait été rendu et soutenu.

UE Langue et non compensation

L'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » stipule à l'article 8 : « La formation intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. Cet enseignement est sanctionné par l'attribution de crédits. Ces crédits ne peuvent être obtenus par compensation.

Afin de ne pas pénaliser un étudiant n'ayant pas validé l'UE Langue en M1, s'il a obtenu la moyenne à chacun des deux semestres, sans avoir validé l'UEL, il est autorisé à s'inscrire en M2. La non-validation de l'UEL étant suspensive de l'obtention du diplôme du Master MEEF, il devra nécessairement représenter et valider l'UEL au cours de la 2^e année de master.

La non compensation de l'UEL ne concerne pas les étudiants titulaires d'une licence de Langue, quelle que soit la mention (ou le parcours) dans laquelle ils sont inscrits.

Dispositions particulières pour l'UE Stage - Mise en situation professionnelle

- L'UE Stage - Mise en situation professionnelle - est non compensable au second semestre (exigence d'une note supérieure ou égale à 10) ;
- L'UE Stage - Mise en situation professionnelle est non compensatrice en M2 pour chacun des deux semestres (exigence d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur l'ensemble des autres UE, ainsi que sur l'ensemble des UE) ;
- Pas de session 2 au Semestre 10 (report de note).

REGLEMENTATION DES EXAMENS

A suivre quelques éléments en lien avec les examens, pour plus de détails, veuillez vous référer à la réglementation votée par le Conseil de l'École de l'ESPE Bretagne et disponible sur l'ENT de l'ESPE.

La réglementation en cas d'absence à une ou plusieurs épreuves

L'absence à une épreuve, qu'elle puisse être justifiée ou non, sera assimilée à un zéro pour le calcul des résultats.

Convocations aux examens

Si vous avez besoin d'une convocation aux examens à l'intention par exemple de votre employeur, vous devez la demander à l'accueil de l'UFR Arts, Lettres, Communication (bureau B120) pour les examens terminaux sur table, et directement auprès des enseignants pour le contrôle continu et les examens terminaux pratiques ou oraux.

Jurys d'année et de diplôme

Le jury académique délibère à huis clos à l'issue de chaque semestre et de chaque session d'examens ; le jury est souverain.

Affichage des résultats et envoi des relevés de notes

À l'issue de chaque session d'examens, l'étudiant peut consulter son relevé de notes sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT).

Un relevé de notes est envoyé à chaque étudiant en fin de 1^{ère} session (fin Mai-début Juin) **à son adresse fixe renseignée en début d'année.**

Si vous avez besoin d'un relevé de notes en fin de 1^{er} semestre ou après la 2^{ème} session d'examens, vous devez en faire la demande auprès de l'accueil de l'UFR ALC (B120, ouvert de 14h à 17h du Lundi au Jeudi et de 13h30 à 16h30 le Vendredi) ou auprès de la Scolarité MEEF de l'UFR ALC (par courrier uniquement) en joignant une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse.

Aucun duplicata de ce document ne sera fourni.

Réclamations de notes

Les réclamations de notes ne pourront porter que sur des erreurs de transcription. Elles sont à préciser sur des formulaires imprimés à cet effet, qui peuvent être retirés à l'accueil de l'UFR concernée ou téléchargés sur la page de l'UFR ALC -<http://www.univ-rennes2.fr/ufr-alc-> rubrique "Scolarité"). Les étudiants doivent libeller soigneusement: leurs coordonnées, le code de l'unité d'enseignement, la matière concernée et le nom de l'enseignant concerné, faute de quoi leur demande ne pourra être prise en compte. Toute réclamation doit être formulée auprès de la scolarité concernée (toutes UE sauf UE Langue : Scolarité MEEF de l'UFR ALC, pour les Langues : Centre de Langues) dans un délai de deux mois après la diffusion des résultats.

Les réclamations portant sur la teneur des résultats et sur la demande d'attribution de points de jury ne seront pas prises en compte.

Aucune réclamation ne doit être adressée aux enseignants ou à la direction du département.

Toute réclamation doit être formulée dans un délai de deux mois après la diffusion des résultats.

Consultation des copies

La consultation de vos copies est un droit, qui vous permet de prendre connaissance, quel que soit votre résultat, des annotations apportées à votre copie par l'enseignant correcteur ; c'est le meilleur moyen de progresser en tenant compte de vos lacunes comme de vos points forts.

Dans le cas des examens terminaux, les enseignants sont tenus de conserver pendant un an les copies corrigées. Les étudiants sont informés de la tenue d'une journée de consultation de l'ensemble des copies à l'issue de chacune des sessions.

Dans le cas des épreuves de contrôle continu organisées en cours de semestre, l'enseignant soit rend leurs copies corrigées aux étudiants, soit propose la consultation des copies, lors d'une séance de cours ou dans une plage horaire spécifique.

Les enseignants peuvent également vous recevoir pendant leurs heures de permanence (prenez rendez-vous par mail).

Remise du diplôme

La date à partir de laquelle les étudiants peuvent retirer leur diplôme à l'accueil (B120) est affichée sur les panneaux du département. Pour cela, vous devez vous munir d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport uniquement). Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, veuillez contacter l'accueil (Tél. : 02 99 14 15 39).

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation mention Second degré - Arts Plastiques

Responsable : Didier Favreau, Muriel Taragano et Séverine Cauchy

La formation a un double objectif : la préparation au concours du CAPES d'une part et la formation au métier d'enseignant en arts plastiques du secondaire de l'autre. La formation se déroule à la fois à l'université, mais aussi à l'ESPE. L'étudiant arrivant en MEEF1 devra ainsi s'inscrire à la fois à l'ESPE et à l'université mais aussi au concours du CAPES.

Le MEEF2, quant à lui, prépare aux métiers de l'enseignement par le biais d'un stage en responsabilité, de la rédaction d'un rapport de stage et d'un mémoire de recherche lié tout à la fois au métier et à la discipline des arts plastiques.

MASTER 1 MEEF**SEMESTRE 7**

11 semaines de cours et 1 semaine de stage d'observation

ECTS	Contenu des enseignements	lieu des cours
	UE 1 Enseignement disciplinaire et didactique	
0	UE1.0 Apports transversaux en Sciences humaines Cours mutualisé	ESPE
6	UE1.1 Culture artistique et humanité numérique Culture artistique Humanités numériques	Université Université
3	UE1.2 Connaissance des arts Option Pratiques partenariales culturelles	Université ESPE
7	UE1.3 Pratiques artistiques Ateliers de pratiques plastiques	Université
7	UE1.4 Didactique et pédagogie disciplinaire Enjeux du programme d'enseignement Pratiques plastiques orientées métier	ESPE ESPE
	UE 2 L'enseignant pilote de son enseignement	
0	Piloter et analyser une séance Cours mutualisé	ESPE ESPE
	UE 3 L'enseignant acteur de la communauté éducative	
2	Cours mutualisé	ESPE
	UE 4 Fondements éthiques et identité professionnelle	
2	Cours mutualisé	ESPE
	UE 5 Recherche	
3	Problématique de l'enseignement Arts Plastiques Applications professionnelles	Université ESPE
	UE 6 Langue	
0	Langue vivante	Université

UE 1 Enseignement disciplinaire et didactique

UE1.0 Apports transversaux en Sciences humaines ESPE – 16h CM

Cours mutualisé

UE1.1 Culture artistique et humanités numériques

Culture artistique Rennes 2 – 44h CM

Enseignement dans la perspective de l'écrit de l'épreuve d'admissibilité :

Étude des composantes culturelles et théoriques de la discipline ; méthodologie de l'écrit. Programme : les problématiques, questions, questionnements plastiques et artistiques induits par les programmes d'arts plastiques des cycles 3 et 4 et du lycée.

Enseignants : Pascale Borrel, Séverine Cauchy, Bertrand Clavez

Humanités numériques Rennes 2 – 12h CM

Enseignant : Nicolas Thély

UE1.2 Connaissance des arts

Option au concours Rennes 2 – 12h TD mutualisées + 3 à 5 séances de TD suivant l'option

Préparation aux oraux du CAPES, à partir de chaque option.

Les options préparées : Architecture, Arts Appliqués, Arts Numériques, Cinéma, Danse, Photographie, éventuellement Théâtre (selon nombre de candidats).

Enseignants : Didier Favreau, Patrick Le Goff, Marie Boivent, Muriel Taragano, Jacques Guillemer, Thierry Lefort

Pratiques partenariales culturelles ESPE – 10h TP

Etudes pratiques des différents types de dispositifs nationaux et de partenariats dans et hors de l'établissement, disciplinaires et non-disciplinaires. Visite d'un partenaire culturel.

Enseignants : Pascal Bertrand, Philippe Harnois, Fabrice Anzemberg

UE1.3 Pratiques artistiques Rennes 2 – 55hTD

Ateliers de pratiques plastiques préparant à l'épreuve plastique de l'admissibilité du CAPES

PP1 : préparation à l'épreuve pratique d'admissibilité du CAPES, séances d'analyse et d'évaluation des réalisations + CAPES blancs suivis de leur évaluation.

Enseignants : Jacques Guillemer, Denis Orhant, Muriel Taragano, Séverine Cauchy, Didier Favreau

UE1.4 Didactique et pédagogie disciplinaire

Enjeux du programme d'enseignement ESPE – 14h CM + 10h TD

Connaissance et enjeux des programmes d'enseignement, des processus d'apprentissages, des modèles didactiques et des savoirs disciplinaires. Etudes appliquées du référentiel de compétences et du socle commun des connaissances, des compétences et de culture de l'élève.

Transpositions didactiques et pistes pédagogiques. Analyses d'oeuvres d'art pour apprendre à problématiser et à dégager des notions d'une oeuvre

Enseignants : Pascal Bertrand, Philippe Harnois, Fabrice Anzemberg

Pratiques plastiques orientées vers le métier ESPE – 20h TP

Développement d'une pratique plastique réflexive, à dimension professionnelle, orientée vers le métier et la classe.

Enseignants : Pascal Bertrand, Philippe Harnois, Fabrice Anzemberg

UE 2 L'enseignant pilote de son enseignement et des apprentissages

Piloter et analyser une séance ESPE – 12h TP

Enseignants : Pascal Bertrand, Philippe Harnois, Fabrice Anzemberg

Cours mutualisé ESPE – 7h CM

UE 3 L'enseignant acteur de la communauté éducative

Cours mutualisé ESPE – 8h CM + 10h TD

UE 4 Fondements éthiques et identité professionnelle

Cours mutualisé ESPE – 10h CM + 6h TD + 4h TP

UE 5 Recherche

Problématiques de l'enseignement Arts Plastiques Rennes 2 – 24h CM

Le cours est élaboré à partir de questionnements susceptibles d'être rencontrés dans l'exercice du métier d'enseignant en arts plastiques. Il prendra en compte cette année la dimension interdisciplinaire des nouveaux programmes. Le cours veut préparer autant le candidat au concours, que le futur enseignant dans sa capacité à problématiser.

Enseignant : Muriel Taragano

Applications professionnelles ESPE – 6h CM

Enseignant :

UE 6 Langue

Langue Rennes 2 – 22h

Maîtrise d'une langue étrangère en référence au cadre européen commun de référence pour les langues à un niveau.

Enseignement en commun avec les autres masters

MASTER 1 MEEF**SEMESTRE 8**

10 semaines de cours et 3 semaines de stage de pratique accompagnée

ECTS	Contenu des enseignements	lieu des cours
	UE 1 Enseignement disciplinaire et didactique	
2	UE1.1 Culture artistique	Université
5	UE1.2 Connaissance des arts Option Dimensions partenariales de l'enseignement	Université ESPE
5	UE1.3 Pratiques artistiques Ateliers de pratiques plastiques	Université
7	UE1.4 Didactique et pédagogie disciplinaire Transposition didactique Analyses de situations didactiques et prof. Transdisciplinarité	ESPE ESPE ESPE
	UE 2 L'enseignant pilote de son enseignement	
4	Piloter et analyser une séance Cours mutualisé	ESPE ESPE
	UE 4 Fondements éthiques et identité professionnelle	
2	Cours mutualisé	ESPE
	UE 5 Recherche	
3	Problématique de l'enseignement Arts Plastiques Applications professionnelles	Université ESPE
	UE 6 Langue – non compensable	
2	Langue vivante	Université

UE 1 Enseignement disciplinaire et didactique

UE1.1 Culture artistique

Culture artistique Rennes 2 – 20h CM

Enseignement dans la perspective de l'écrit de l'épreuve d'admissibilité. Etude des composantes culturelles et théoriques de la discipline ; méthodologie de l'écrit.

Enseignants : Pascale Borrel, Séverine Cauchy, Bertrand Clavez

UE1.2 Connaissance des arts

Option au concours Rennes 2 – de 20 à 40h TD suivant l'option

Préparation aux oraux du CAPES, à partir de chaque option.

Les options préparées : Architecture, Arts Appliqués, Arts Numériques, Cinéma, Danse, Photographie, éventuellement Théâtre (selon nombre de candidats).

Enseignants : Didier Favreau, Patrick Le Goff, Marie Boivent, Muriel Taragano, Jacques Guillemer, Thierry Lefort

Dimensions partenariales de l'enseignement ESPE – 10h TP

Etudes pratiques des différents types de dispositifs nationaux et de partenariats dans et hors de l'établissement, disciplinaires et non-disciplinaires. Visite d'un partenaire culturel.

Enseignants : Pascal Bertrand, Philippe Harnois, Fabrice Anzemberg, Muriel Taragano

UE1.3 Pratiques artistiques Rennes 2 – 55hTD

Ateliers de pratiques plastiques préparant à l'épreuve plastique de l'admissibilité du CAPES

PP1 : préparation à l'épreuve pratique d'admissibilité du CAPES, séances d'analyse et d'évaluation des réalisations + CAPES blancs suivis de leur évaluation.

Enseignants : Jacques Guillemer, Denis Orhant, Muriel Taragano, Séverine Cauchy, Didier Favreau

UE1.4 Didactique et pédagogie disciplinaire

Transposition didactique ESPE – 204h CM + 17h TD

Connaissance et enjeux des programmes d'enseignement, des processus d'apprentissages, des modèles didactiques et des savoirs disciplinaires. Etudes appliquées du référentiel de compétences et du socle commun des connaissances, des compétences et de culture de l'élève.

Transpositions didactiques et pistes pédagogiques. Analyses d'oeuvres d'art pour apprendre à problématiser et à dégager des notions d'une oeuvre

Enseignants : Pascal Bertrand, Philippe Harnois, Fabrice Anzemberg

Analyses de situations didactiques et professionnelles ESPE – 10h TD +10h TP

Développement d'une pratique plastique réflexive, à dimension professionnelle, orientée vers le métier et la classe.

Enseignants : Pascal Bertrand, Philippe Harnois, Fabrice Anzemberg

Transdisciplinarité ESPE – 3h CM +10h TD

Enseignants : Pascal Bertrand, Philippe Harnois, Fabrice Anzemberg

UE 2 L'enseignant pilote de son enseignement et des apprentissages

Piloter et analyser une séance ESPE – 12h TP

Enseignants : Pascal Bertrand, Philippe Harnois, Fabrice Anzemberg

Cours mutualisé ESPE – 7h CM

UE 4 Fondements éthiques et identité professionnelle

Cours mutualisé ESPE – 10h CM + 6h TD + 4h TP

UE 5 Recherche

Problématiques de l'enseignement Arts Plastiques Rennes 2 – 24h CM

Le cours est élaboré à partir de questionnements susceptibles d'être rencontrés dans l'exercice du métier d'enseignant en arts plastiques. Il prendra en compte cette année la dimension interdisciplinaire des nouveaux programmes. Le cours veut préparer autant le candidat au concours, que le futur enseignant dans sa capacité à problématiser.

Enseignant : Muriel Taragano

Applications professionnelles ESPE – 6h CM

Enseignant :

UE 6 Langue

Langue Rennes 2 – 22h

Maîtrise d'une langue étrangère en référence au cadre européen commun de référence pour les langues à un niveau. Les crédits ne peuvent être obtenus par compensation.

Enseignement en commun avec les autres masters

Structure générale de la formation – Semestre 9

M2 MEEF – Mentions 1^{er} et 2nd degré

Semestre 9 : 140h formation en alternance

250 heures

Intitulés UE (voire EC)	ECTS (coef.)	Commentaires	Volume horaire			TP
			CM	TD	TP	
UE 1 : L'enseignant concepteur de son enseignement et des apprentissages	11		60 h			
Enseignements par parcours ou interdisciplinaires (selon parcours)	/	Parcours de langue mutualisés (28h) sauf 24h spécifique au parcours		34	18	
Enseignements mutualisés et inter-degrés	/	Évaluation des élèves et notion de compétences Diversité et besoins des élèves, dans la classe et sur les temps d'accompagnement personnalisé	8	4	4	
UE 2 : L'enseignant pilote de son enseignement et des apprentissages	7		40 h			
Enseignements par parcours ou interdisciplinaires (selon parcours)	/	Parcours de langue mutualisés	20	16	4	
Enseignements mutualisés (en partie inter-degrés)	/	Quel élève veut-on former ?; Gestion de classe, autorité, rapport à la règle - Adapter sa posture (gestes et voix) Évaluer en situation d'apprentissage - Prise en compte de la diversité des élèves (lien UE1)	20	2	4	14
UE3 : L'enseignant acteur de la communauté éducative	0		12 h			
Enseignements mutualisés (en partie inter-degrés)	/	En lien avec le parcours de formation en école ou en établissement	12	2	6	4
UE 4 : Mise en situation professionnelle	10		20 h			
Analyse de pratiques par parcours	/	Formation du citoyen – Méthodologie de projet dans une école ou un établissement	20			20
UE 5 : Recherche	2		8 h			
	/		8	4	4	4

Structure générale de la formation – Semestre 10

Semestre 10 : 92h formation en alternance

Intitulés UE (voire EC)	ECTS (coeff.)	Commentaires	Volume horaire	CM	TD	TP
UE 1 : L'enseignant concepteur de son enseignement et des apprentissages	3		32 h			
Enseignements par parcours ou interdisciplinaires (selon parcours)	/	Parcours de langue mutualisés (12h) sauf 16h spécifique au parcours	28		18	10
Enseignements mutualisés et inter-degrés	/	Être acteur dans une démarche de projet et mettre l'élève en projet (lié à l'UE3)	4	2	2	
UE 2 : L'enseignant pilote de son enseignement et des apprentissages	3		28 h			
Enseignements par parcours ou interdisciplinaires (selon parcours)	/	Parcours de langue mutualisés	20		14	6
Enseignements mutualisés (en partie inter-degrés)	/	Climat scolaire : relation aux élèves, Climat scolaire : relation aux familles	8	2	4	2
UES : L'enseignant acteur de la communauté éducative	4		18 h			
Enseignements mutualisés (en partie inter-degrés)	/	En lien avec le parcours de formation en école ou en établissement Partenaires de l'école – Parcours de l'élève – Démarche de projet	18	2	4	12
UE 4 : Mise en situation professionnelle	10		10 h			
Analyse de pratiques par parcours	/		10			10
UE 5 : Recherche	10		4 h			
	/		4			4

ENSEIGNEMENTS MUTUALISES MASTER 2 MEEF - ANNEE 2017– 2018

Organisation du tronc commun du MASTER 2 MEEF PLC/Doc/ CPE/PE

Groupes	Disciplines	Journée
Groupe 1	PE, CPE, Physique chimie, SES, SVT, Philosophie, Allemand, Anglais, Chinois, Espagnol, Italien, Histoire géographique, psy EN	Mercredi
Groupe 2	PE, Arts plastiques , EPS, Mathématiques, Lettres, Musique, Documentation	Jeudi

Consignes de sécurité-Rennes 2

>>>>>>> Incendie - accident <<<<<<<<<

Campus Villejean et La Harpe

02 99 14 20 00 (en interne : 20 00)

Consignes de prévention >>>>>>> <ul style="list-style-type: none">• Respectez les consignes de sécurité affichées dans les bâtiments et salles de cours.• Ne pas encombrer les circulations et ne pas gêner la fermeture automatique des portes coupe-feu.• Ne pas jeter les mégots de cigarette dans les poubelles.• Ne pas laisser sans surveillance vos sacs, valises ...• En cas d'acte de malveillance, d'objet ou comportement anormal : appelez le Poste Central de Sécurité au 02 99 14 20 00 à l'aide d'un téléphone portable (en interne : 20 00)• Un contrôle de vos sacs et la présentation de la carte d'étudiant et d'une pièce d'identité peut être effectué par les agents de sécurité de l'Université.	En cas de départ d'incendie >>>>> Règles à respecter <ul style="list-style-type: none">• Actionnez un boîtier bris de glace de couleur rouge situé près des sorties ;• Appelez le Poste Central de Sécurité au 02 99 14 20 00 à l'aide d'un téléphone portable (en interne : 20 00) ;• Lutte contre le sinistre en utilisant les extincteurs les plus proches sans prendre de risque pour vous-même ;• Si le sinistre ne peut être maîtrisé, quittez le bâtiment ;• Les agents de sécurité de l'Université vont intervenir
Dès l'audition du signal sonore d'évacuation >>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>>> <ul style="list-style-type: none">• Quittez le bâtiment en fermant portes et fenêtres et en utilisant les escaliers et non les ascenseurs ;• Suivez les indications des chargés d'évacuation et des agents de sécurité de l'Université ;• Gardez votre calme ;• Si le couloir est enfumé, baissez-vous, l'air frais est près du sol. Se mettre à l'abri dans une salle de cours et se manifester à la fenêtre ;• En fauteuil roulant se mettre à l'abri dans un espace d'attente sécurisé et se manifester à l'interphone ;• À l'extérieur, éloignez-vous du bâtiment pour faciliter l'accès des véhicules de secours.	Consignes en cas d'attentat >>>>>>> <ul style="list-style-type: none">• Consulter les consignes affichées dans les salles de cours ;• S'échapper du bâtiment, quitter le campus ;• Si c'est impossible se cacher ;• Alerter le Poste Central de Sécurité au 02 99 14 20 00 à l'aide d'un téléphone portable (en interne : 20 00).